



LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL
présente



LE BAREME DISCIPLINAIRE DE LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL



ATTENTION

**L'INSTANCE DISCIPLINAIRE CONCERNEE A LA POSSIBILITE
D'AGGRAVER OU DE DIMINUER LA SANCTION DE REFERENCE EN
PRENANT EN CONSIDERATION:**

L'AUTEUR de l'infraction

(joueur ou entraîneur / dirigeant)

LA VICTIME de l'infraction

(joueur / entraîneur / dirigeant ou arbitre)

LE MOMENT de l'infraction

(Dans l'action / En dehors de toute action / En dehors du match)

LES ANTECEDENTS DISCIPLINAIRES de l'auteur de l'infraction

LES CIRCONSTANCES de l'action

LE CONTEXTE du match

EXEMPLE...



EXEMPLE DE CIRCONSTANCE AGGRAVANTE:



COUP ENVERS ADVERSAIRE ENTRAÎNANT UNE INTERRUPTION TEMPORAIRE DE TRAVAIL SUPÉRIEURE À 8 JOURS:

**- A l'occasion d'une action de jeu:
SANCTION: 12 MATCHS DE SUSPENSION FERME**

**- En dehors de toute action de jeu:
SANCTION: 1 AN DE SUSPENSION FERME**

**- En dehors de la rencontre:
SANCTION : 2 ANS DE SUSPENSION FERME**



COUP ENVERS OFFICIEL ENTRAÎNANT UNE INTERRUPTION TEMPORAIRE DE TRAVAIL SUPÉRIEURE À 8 JOURS:

**- Au cours de la rencontre:
SANCTION: 6 ANS DE SUSPENSION FERME**

**- En dehors de la rencontre:
SANCTION: 10 ANS DE SUSPENSION FERME**



PANORAMIC

PARTIE I

L'INFRACTION SUR L'AIRE DE JEU



LA CONDUITE INCONVENANTE

Chapitre II – Article 2.1

Toute attitude ou comportement qui nécessite un rappel à plus de modération de la part des officiels.



SANCTION DE REFERENCE:

1 MATCH DE SUSPENSION FERME



**PROPOS OU GESTE EXCESSIF OU DÉPLACÉ
(ENVERS OFFICIEL)**

Chapitre I - Article 1.5

Remarques, paroles, gestes exagérés, hors contexte ou dépassant la mesure.



SANCTION DE REFERENCE:

1 MATCH DE SUSPENSION FERME



PROPOS BLESSANTS (ENVERS OFFICIEL)

Chapitre I - Articles 1.5 et 1.6

**Remarques et paroles prononcées dans le but d'offenser la personne
qui en est l'objet.**



SANCTION DE REFERENCE:

2 MATCHS DE SUSPENSION FERME



PROPOS GROSSIERS OU INJURIEUX (ENVERS OFFICIEL)

Chapitre I - Article 1.7

Remarques et paroles contraires à la bienséance prononcées dans le but d'insulter ou de blesser d'une manière grave et consciente la personne visée.



SANCTION DE REFERENCE:

3 MATCHS
DE SUSPENSION FERME